



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

19/09/2019



*La Ministre*

*Paris, le 29.8.2019*

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-19-014049

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier en date du 15 novembre 2018, vous m'avez transmis pour observations le rapport de la visite menée du 8 au 16 janvier 2018 des services de psychiatrie de l'hôpital universitaire Henri Mondor de Créteil (Val-de-Marne) qui met en évidence trois bonnes pratiques et formule vingt recommandations.

Vous appelez notamment mon attention sur le caractère systématique de certaines restrictions de liberté, la suroccupation, l'absence de dynamique d'équipe dans les unités d'hospitalisation et une défaillance du suivi somatique des patients. L'établissement a élaboré un plan d'action qui reprend l'ensemble de vos recommandations et dont le suivi est assuré par l'ARS Ile-de-France. Je vous informe que, d'ores et déjà, six recommandations ont été mises en œuvre et, pour toutes les autres, des actions sont engagées ou programmées.

En particulier, les recommandations relatives au renforcement des soins somatiques, la révision des procédures isolement et contention et la traçabilité avaient dès votre visite donné lieu à des actions au sein de l'hôpital.

Les difficultés liées à la saturation de l'hospitalisation font l'objet d'un travail spécifique. Un projet de soins intensifs à domicile a ainsi été validé par l'ARS et un renforcement de la collaboration avec un établissement privé est en discussion.

Certaines recommandations relatives aux locaux des unités et des chambres d'isolement se heurtent toutefois aux contraintes architecturales, et ne pourront trouver à ce stade que des aménagements partiels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
CS 70048  
75 921 PARIS CEDEX 19